Case FRC 1604

CAHIER
DES
PLAINTES ET DOLÉANCES

De Meſſieurs les Commis de la Volaille, pour être préſenté aux Etats-Généraux ;

Tiré du Diſcours prononcé par M. l'Inſpecteur des Dindes ſur le carreau de la Vallée, le dernier Marché.

Inclinat in noctem dies ; ſic vita ſupremam
Cito feſtinat ad metam gradu.......

BRAVES Sujets, qui giboyez ſi adroitement toutes eſpèces de quadrupèdes & volatiles, au nombre de tous les objets qui doivent principalement fixer votre attention, ſont les meſures à prendre contre la liberté de la preſſe, & les précautions pour nous maintenir dans nos droits, & dans nos privilèges. Vous

MJW 2916

voyez, ſans doute, avec douleur, que des eſprits malfaiſans s'élèvent à la faveur des circonſtances, pour les attaquer, & qu'ils répandent des libelles contre l'honneur de nos Légions établies du Sud au Nord, & de l'Orient à l'Occident, pour opérer la deſtruction de la Ferme-Générale, ce Corps le plus riche, le moins bienfaiſant, le moins formidable, & le moins utile.

Aucuns de nos Gouverneurs de nos Provinces n'ont encore oſé ſortir de la molleſſe où ils repoſent, pour interrompre Nos très-hauts et très-magnifiques Seigneurs Fermiers-Généraux, & demander la proſcription d'une Brochure diabolique, dont le titre ſeul fait frémir. Déjà cinq mille exemplaires du Projet d'un ſeul tribut, inondent la Capitale, & nos immenſes poſſeſſions; & ſon téméraire Auteur fait encore gémir la preſſe d'une ſeconde édition, en nombre triple, ſans que ſoixante mille Gabeloux, Aidiers & Barragés, ſoient ſortis de leur vie oiſive, pour prendre la défenſe de nos intactes probités.

Nos Officiers-Généraux, ſemblables à ces automates, inſenſibles aux malheurs, qui nous menacent, reſtent nonchalamment couchés ſur un lit de repos, au fond

BN

d'un boudoir, d'où ils contemplent, d'un œil tranquille, l'or & l'azur qui les environnent, ſans s'occuper à détourner l'orage prêt à fondre ſur nos têtes.

Les Commandans de nos Citadelles, des Gabelles, & des Aides, ceux des Forts de nos Traites & du Tabac, reſtent immobiles : les lâches ont perdu leur vigueur, plutôt que de s'armer de ſondes ou de rouanes, pour confondre cette Brochure infernale.

Ces fameux Capitaines de Banlieue, nos qu'as-tu-là des Entrées, gardent un morne ſilence, & ſemblent avoir oublié l'Ordonnance militaire *de la Bellande*, pour verbaliſer, ſaiſir, confiquer cette nuée de Brochures prohibées par tous nos réglemens, & faire condamner ces maudits Auteurs en des amendes proportionnées à la gravité des offenſes faites à tant de milliers d'honneurs.

C'eſt à nous, braves & vaillans champions, qu'il eſt réſervé de terraſſer nos ennemis ; protégés du Ciel, & aidés de vos lumières, nous ferons voir à l'Univers que la maltôte devra ſon ſalut aux invincibles Volailleux.

Ce Diſcours, applaudi par diverſes repriſes, les Commis de la Volaille, au

nombre de quarante (1), ont prêté ſerment de fidélité, & juré de répandre juſqu'à la dernière goutte de leur ſang, pour défendre les droits des Fermiers-Généraux, & le Conſervateur des Oyes a fait le Diſcours ſuivant :

O Ferme-générale ! chef-d'œuvre de Finances ! ô machine inconcevable, fondue des matières les plus dures ! n'aurais-tu réſiſté depuis tant de ſiécles aux attaques de tes ennemis, que pour être vaincue aujourd'hui par un apoſtat ? N'aurais-tu fait élever aux limites de la Capitale, ces Palais ſomptueux, à l'épreuve du fer & du canon, que pour être renverſés par une demi-Brochure ! N'aurais-tu........... Ah ! mourons plutôt que d'abandonner le plus petit & le plus injuſte des droits de la maltôte !

Ah ! que deviendriez-vous, braves Volailleux, ſi le Projet abominable d'un ſeul tribut était adopté ? Où placer cette plume complaiſante qui forme en ce moment un double ornement à vos têtes ? Ce cuiſſard de baſane, réceptacle de vos rapines, devenu inutile à votre décès, ſerait condamné à réparer

---

(1) Compris le Balayeur & le Portier.

la chauſſure humaine ! Ces tours de paſſe-paſſe, plus adroits que ceux des Augiers & des Comus, reſteraient dans un éternel oubli ; ces jongleries du Forain, au Facteur ; du Facteur, au Commis ; & du Commis, encore au Commis, qui rendent nos travaux inconnus au vulgaire, qui réduiſent les droits dûs au Roi, au plus bas, & portent à notre gré le prix des dindes, au plus haut. Enfin, que deviendrait le travail ſéduiſant de nos Gaveurs, dont les bouches empoiſonnées ſoufflent à la fois la graine & le virus à l'animal qu'ils alimentent, ſans donner de répugnance à celui qui doit le dévorer dans une Guinguette, en dépit du célèbre Auteur du Tableau de Paris.

Tous ces phénomènes inconcevables, qui attirent, quatre fois la ſemaine, nos friands amis, pour gruger la fine poularde, que nous n'aurions pas pu eſcamoter ſi adroitement, ſi un anti-Maltôtier eût malheureuſement fait accepter le fatal regiſtre qui devait arrêter toutes nos manœuvres ; vous le ſavez, braves Volailleux, ſans ce cruel ennemi de la Ferme-générale, qui double le produit des droits pendant les deux années de ſon travail chimérique, il ſerait réduit

aujourd'hui au moins à zéro. —Liſez dans les faſtes l'hiſtoire de nos comptes de 1776 à 1786, & vous reconnaîtrez les effets ſurprenans d'un zèle infatigable.

Qui pourrait mieux que nous mériter l'applaudiſſement général ? Tout ne concoure-t-il pas à deſirer notre conſervation ? Quels ſont ceux, dans ſoixante mille de notre eſpèce, qui aient le plus de droit de réclamer envers la Nation, en raiſon des ſervices que nous lui rendons ? Nous ne devons point balancer de lui adreſſer le Cahier de nos demandes, & de dreſſer procès-verbal de nos articles, tendantes à faire punir les audacieux, qui oſeraient, à l'avenir, attaquer impunément les droits & privilèges de nos Seigneurs Fermiers-généraux, inſéparables de ceux de la Volaille.

Arrêtés des Volailleux.

L'AN mil ſept cent quatre-vingt-neuf, avant midi, heure du marché, en notre domicile ſur le carreau de la Vallée, aſſemblés au nombre de quarante, exploitans indiſtinctement toutes eſpèces de volatailles, préſence de pluſieurs notables perſonnages, notamment Demoiſelle Manon Daulet, Porteuſe, dont nous avons pris les conſeils, pour

rédiger les articles ſuivans, pour être exécutés ſelon leur forme & teneur :

1.° Demandons que l'Auteur d'une Brochure, portant titre : *Projet d'un ſeul tribut, ou apperçu de ſon produit*, par un ſoi-diſant ancien Contrôleur des Fermes, ſoit déclaré apoſtat, & indigne de poſſéder aucuns emplois dans la Maltôte, ni à ſes deſcendans, juſqu'à la centième génération.

2.° Qu'il ſoit ordonné à toutes perſonnes, porteurs de cette Brochure, à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs, & autres, poſſeſſeurs d'icelle, ſoit brochée, ou en feuilles, de les remettre dans les vingt-quatre heures au Bureau de la Volaille, & de dénoncer ceux qui auraient le deſir de les acheter ou de les lire.

3.° Qu'il ſoit accordé au dénonciateur, pour récompenſe, une place de Commis aux Barrières, ſans information de vie & mœurs, ni de talens.

4.° Qu'il ſoit ordonné à tous Barragés poſtiches, mixtes, ambulans, de fouiller tous particuliers, ſortant de Paris, & faire toutes perquiſitions, à cet effet, néceſſaires.

5.° Dans le cas où il ſerait trouvé, ſur iceux, un deſdits Exemplaires, qu'il en

615

ſoit dreſſé Procès-verbal de ſaiſie, comme ouvrage prohibé, & contraire à nos droits & privilèges.

6.° Demandons, qu'à l'avenir il ne ſoit mis aucun ouvrage ſous preſſe, ſans être revêtu de notre approbation, comme Cenſeurs-généraux, pour laquelle ſera payé, par l'Auteur, le ſimple droit de ſept deniers pour page d'impreſſion, petit format, & le double, *in-folio.*

7.° Demandons enfin qu'il ne ſoit rien changé à notre adminiſtration, ſinon de nous augmenter en nombre, & en appointement.

Fait au Bureau général de la Volaille, &c. ainſi ſigné comme à l'original.

Anagram, ancien Gabeloux, Préſident.

Électeurs.

Reurde, ancien Gentilhomme ſervant; Cheval, ci-devant Conſul à la Barrière de Plumet; *Miserere*, Receveur non-Comptable des ſaiſies domiciliaires; Bassecour, Grippeſol. *Et plus bas*; ſigné Moineau-franc, Rapporteur-Secrétaire.

Chez Volland, quai des Auguſtins, n.° 25.
De l'Imprimerie de Grange.